

diplôme d'État de professeur de musique stagiaires formation continue

ATTENTION : document à conserver

Ce document contient les informations administratives dont vous aurez besoin pour votre inscription ou réinscription à l'isdaT et pour la bonne compréhension de votre statut.

Les inscriptions ou réinscriptions s'effectueront à l'isdaT auprès de Naïg Menesguen sur rendez-vous.

Veuillez la contacter par mail avant le 10 juillet 2020 ou à partir du 1^{er} septembre 2020 pour établir un devis des frais de formation :

naig.menesguen@isdat.fr

IMPORTANT

L'organisation des parcours de formation du diplôme d'État de professeur·e de musique s'effectue en partenariat avec l'Université Toulouse – Jean Jaurès. Cela implique que tous les étudiant·e·es et stagiaires doivent s'inscrire soit en licence soit en cursus « préparations diverses musique ». Donc, tous les étudiant·e·es et stagiaires sont inscrit·es à l'Université d'une façon ou d'une autre.

principes d'inscription à l'Université

cas A : stagiaires NON-DÉTENTEUR·TRICES d'une licence en musique

Une convention avec l'Université partenaire nous permet de proposer aux étudiant·es et stagiaires de réaliser un programme de Licence-DE articulé en deux ans et ainsi d'obtenir conjointement au DE un diplôme universitaire de Licence (bac + 3).

L'inscription en licence n'est pas obligatoire, mais fortement conseillée puisque tous les cours sont communs aux deux diplômes à l'exception du certificat d'informatique C2i.

La licence de l'université concernée est la licence Musique, enseignement artistique et interprétation.

cas B : stagiaires DÉTENTEUR·TRICES d'une Licence en musique (ou équivalent) ou d'un autre diplôme d'enseignement supérieur (ex. Master) OU NE DÉSIRANT PAS s'inscrire en Licence

Vous devrez vous inscrire à l'Université en cursus « préparations diverses musique » pour suivre certains cours spécifiques de la formation au Diplôme d'État de professeur de musique, délivrés par l'Université et faisant partie intégrante de votre cursus.

Si vous avez besoin de renseignements quant au contenu des cours, horaires de l'Université, UFR musique, ou si vous n'étiez pas inscrit·e l'an dernier, contactez Madame Sony Thach, via son adresse mail : sony@univ-tlse2.fr.

modalités d'inscription à l'Université

cas A : si vous êtes nouvellement admis·e à l'isdaT, vous devez joindre Madame Sony Thach (UT2J) par mail sony@univ-tlse2.fr le plus rapidement possible afin d'obtenir votre dossier d'inscription à remplir (Licence ou préparations diverses). Les dossiers seront disponibles dans l'été. Vous formaliserez ensuite votre inscription en septembre directement auprès d'elle, au jour qu'elle vous indiquera.

N'oubliez pas alors de vous munir de tous les documents requis et indiqués dans le dossier fourni par l'Université (attestation responsabilité civile, moyen de paiement (pas d'espèces) etc.).

Si un document est demandé pour l'Université et pour l'isdaT, il faudra le fournir deux fois.

ATTENTION les inscriptions peuvent avoir lieu dès le 2 septembre. Vous devez vous rendre disponible car il est impératif de s'y présenter personnellement. Prévoyez un temps d'attente lors de ce RDV.

cas B : si vous vous réinscrivez à l'Université, vous devez utiliser le site internet de l'Université.

Vous devez vous rendre disponible pour le rendez-vous d'inscription qui vous sera donné à l'issue de la procédure, car il est impératif de s'y présenter personnellement. Prévoyez un temps d'attente lors de ce RDV.

N'oubliez pas alors de vous munir de tous les documents requis et indiqués dans le dossier (notification de bourse, moyen de paiement (pas d'espèces) etc.).

Les modalités d'inscription à l'Université et les tarifs ne sont pas connus à ce jour ; pour celles et ceux déjà inscrit·es en licence durant l'année 2019/2020, consultez votre espace étudiant·e pour la réinscription ou le site de l'Université.

En cas de réinscription en préparations diverses, contactez Madame Sony Thach par mail sony@univ-tlse2.fr. Elle vous enverra le dossier d'inscription et vous fixera un rendez-vous.

ATTENTION vous devrez impérativement être inscrit·e à l'Université avant votre inscription à l'isdaT car vous devrez présenter un justificatif d'inscription à l'Université lors de votre RDV à l'isdaT.

modalités d'inscription à l'isdaT

Les inscriptions administratives s'effectuent à l'isdaT auprès de Naïg Menesguen, coordinatrice VAE et formation professionnelle continue, sur rendez-vous fixé lors de la réunion de rentrée, après inscription à l'Université.

Pour cette inscription, merci de vous munir des documents suivants :

- une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages que vous pourriez causer aux tiers dans le cadre de votre formation ; **attention, elle doit vous couvrir au plus tard à compter du 1^{er} septembre 2020, effectuez les démarches dès maintenant.**
- l'attestation d'inscription à l'Université, en licence ou cursus « préparations diverses musique » ;
- un chèque établi à l'ordre du Trésor Public, d'un montant de **36 €** représentant les frais de réinscription à l'isdaT ;
- pour les stagiaires étrangers hors UE : votre titre de séjour en cours de validité ou le récépissé de demande de renouvellement ;
- une photocopie de votre carte d'identité ou passeport si vous ne l'avez pas déjà fournie.

Et selon votre situation :

- une attestation de prise en charge du coût de la formation par votre employeur ou organisme financeur ;
- OU une attestation de non prise en charge (employeur, OPCO ou pôle emploi) ainsi qu'un chèque établi à l'ordre du Trésor Public, du montant défini pour vos frais de formation. Attention : si vous souhaitez régler en plusieurs fois, il est impératif de le préciser au moment où vous prenez rendez-vous pour votre inscription car une convention de financement doit être rédigée en amont.

N'hésitez pas à contacter Naïg Ménesguen pour la constitution de votre dossier de financement ou pour tout renseignement complémentaire au 05 34 30 9382 ou par mail : naig.menesguen@isdat.fr

contact

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 11 juillet au 31 août 2020 inclusivement.

Merci de nous signaler impérativement tout changement de coordonnées.

contact devis et inscription administrative

Naïg Ménesguen

Coordinatrice VAE et Formation Professionnelle Continue

ligne directe : +33 (0)5 34 30 93 82

naig.menesguen@isdat.fr